

FONTAINE-CHAÂLIS

La commune de FONTAINE-CHAÂLIS est une commune rurale de la vallée de la Nonette, située à l'interface de la forêt d'Ermenonville et de la plaine du Valois.

Le parc du château, en tant que grand domaine repéré au plan de référence de la charte, doit faire l'objet d'une attention particulière.

Il conviendra, d'autre part, de respecter les fonds humides de la vallée de la Nonette et de veiller au traitement des franges bâties, visibles depuis la RD 330 a.

Un plan d'occupation des sols, à réaliser, fixerait clairement les enjeux du territoire de la commune.

Localisation des "méristèmes" :

Le village de Fontaine-Chaâlis est bordé, à l'ouest et au nord, par le site classé de la forêt d'Ermenonville et, contraint au sud, par la vallée de la Nonette, en limite avec la commune de Montlognon. Seul un site d'extension potentiel hors du tissu bâti est susceptible de permettre un développement modéré de l'habitat, à l'est, en continuité de constructions existantes.

ORIENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS RÉALISABLES PAR LA COMMUNE POUR LA DURÉE DE LA CHARTE (10 ANS) = 20

Informations complémentaires :

Sites d'intérêt écologique :

- N° 21 "Prairies de Montlognon"*
- N° 26 "Les étangs de Chaâlis et leurs abords"*
- N° 27 "La Mer de sable et le Désert d'Ermenonville"*
- N° 28 "Carrefour du Bosquet du Prince"*
- N° 29 "La butte aux Gens d'Armes"*
- N° 30 "Carrefours de Saint-Barthélémy, du Grisard et du Peuple"*
- N° 32 "Domaine de Vallière et de la Ramée"*

Unités paysagères :

- N° 3 "Vallée de la Nonette amont"*
- N° 8 "Plaine agricole du Valois" (unité paysagère d'intervention prioritaire)*